

reau, divers autres facteurs influant sur la viabilité économique du projet d'énergie marémotrice font pencher la balance du côté de l'énergie marémotrice. Le prix des carburants de rechange évolue et des changements technologiques modifient les coûts comparatifs de l'équipement nécessaire.

Même l'auteur du rapport, qui concluait en 1969 qu'il était financièrement impossible de procéder à la captation de l'énergie produite par les marées de la baie de Fundy, a changé d'opinion en 1970 et a déclaré qu'avant longtemps l'énergie marémotrice serait produite de façon rentable. En outre, les spécialistes présents au congrès international sur l'énergie marémotrice tenu à Halifax, ont déclaré qu'il existe pour capter l'énergie marémotrice des méthodes qui n'avaient pas été prises en considération par le Bureau. A cet égard, je voudrais citer un extrait d'une nouvelle parue le 2 juin 1970 dans l'*Evening Time Globe*:

M. T. J. Gray, directeur de l'Institut de la recherche industrielle de la région atlantique, à Halifax, a dit que la captation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy devrait se faire à une plus grande échelle que celle qu'on avait prévu comme étant rentable.

• (3.00 p.m.)

Il faudrait produire «dans les 4,000 mégawatts, avec une pointe de 8,000 à 10,000 mégawatts, pour que l'entreprise devienne rentable», mais même s'il est vrai que cela entraînerait une augmentation du coût de construction, «il n'y a pas de quoi s'effrayer». Selon lui, le coût de l'énergie produite par les centrales nucléaires et thermiques aux États-Unis monte en flèche. L'énergie marémotrice coûterait sensiblement moins cher que l'énergie classique produite actuellement aux États-Unis si on l'aménageait dans des proportions suffisantes.

Voici ce que disent les experts, monsieur le président: en premier lieu, il existe des techniques nouvelles qui permettent de construire les barrages à meilleur compte; deuxièmement, il faudrait que les installations soient plus importantes et qu'elles produisent plus d'énergie; celle-ci coûterait alors moins cher. Je crois que les experts ont raison, monsieur le président: une foule d'indices prouvent qu'ils ont raison. Il est impératif, je crois, d'entreprendre le plus tôt possible une étude du rapport du Bureau des études.

Le ministre a déjà fait un effort sensible. Le premier ministre et lui ont fait savoir pour commencer qu'ils ne voulaient pas examiner le rapport du Bureau. Le ministre, après consultation et discussion, accepte maintenant qu'il y ait une étude si les deux associés du gouvernement fédéral, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, le demandent. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a manifesté son intérêt à ce sujet. Celui de la Nouvelle-Écosse, pour des raisons que j'ignore, n'a pas voulu en faire autant.

A mon avis, nous sommes maintenant parvenus au point où l'intérêt public exige que le ministre entreprenne une étude de ce genre, que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse en fasse ou non la demande; car l'exploitation de ces marées procurera des avantages extraordinaires non seulement aux provinces Maritimes mais aussi au Canada tout entier. Cette centrale produira des grandes quantités d'énergie et le gouvernement pourrait exporter et vendre le surplus d'énergie engendrée par les marées. Une étude de ce genre doit être entreprise

[M. Coates.]

sous peu, car plus nous attendrons plus il deviendra évident que le rapport, rédigé au coût de 2.25 millions il y a deux ans, sera inutile. En d'autres termes, l'investissement de \$2,250,000 n'est pas protégé parce que la révision n'aura pas lieu.

• (3.10 p.m.)

Je voudrais aborder la question d'un angle un peu différent. Voici un extrait d'un article de Harold Shea qui a paru dans la livraison du 11 décembre 1970 du *Chronique-Herald*:

Qu'est-ce qui empêche le Canada de s'embarquer dans le projet de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy?

Les frais d'établissement élevés? Les intérêts considérables?

C'est la raison qu'Ottawa donne pour expliquer son refus inébranlable de financer le projet à la baie de Fundy.

Mais l'argument ne tient plus debout parce que:

1° la grave pénurie d'énergie aux États-Unis et la fin, pour eux, de l'époque de l'énergie et des combustibles à bon marché sont l'occasion rêvée pour le Canada de faire des bénéfices en vendant au prix fort la plus grande partie de l'énergie que le projet produirait;

2° en vendant son excédent d'énergie aux États américains de l'Est, le Canada pourrait retirer un profit qui suffirait à combler les dépenses d'immobilisations;

3° et les taux d'intérêt sont à la baisse.

Y aurait-il d'autres raisons qui feraient hésiter Ottawa?

M. Shea signale ensuite pourquoi, à son avis, Ottawa hésite à agir. Je ne citerai pas l'article. Cette semaine, on a répondu à ma question au ministre au sujet de CANDU, la centrale de Douglas Point réalisée par l'Énergie atomique du Canada, Limitée en collaboration avec l'Hydro-Ontario pour la production de l'énergie nucléaire. J'ai étudié les renseignements transmis. Tout ce que je puis en conclure, c'est que pour chaque dollar de dépense nous ne recevons pas plus de 50c. en retour. Dans ces renseignements, on nous dit de ne pas espérer recevoir un dollar pour chaque dollar dépensé, car il s'agit d'une centrale prototype et pour cette raison et d'autres, dont des questions de financement, l'entreprise se saurait être rentable. J'admettrais un gain de 50 p. 100 si seulement on pouvait me prouver que la centrale me rapporte quelque chose, à moi.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré. Le député ne peut continuer qu'avec le consentement du comité. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

M. Coates: Monsieur le président, je ne prendrai que quelques minutes pour terminer ce plaidoyer. Je souscris au raisonnement selon lequel il existe peut-être une raison pour toucher un gain de 50 cents pour chaque dollar immobilisé. Toutefois, je ne réussis pas à m'imaginer un homme d'affaires qui participerait à une entreprise où il ne peut s'attendre à réaliser qu'un gain de 50 cents pour chaque dollar immobilisé. Je puis comprendre pourquoi l'Hydro-Ontario est mêlée à cette affaire. Elle n'a rien à perdre. Elle paie six millièmes pour l'électricité qui en a coûté au moins 12 à la centrale de Douglas. La situation pourrait devenir ridicule si on continuait.